

MONTLUCON-NATATION

Parc des Sports de la Loue - 03410 SAINT VICTOR

204 70 29 12 67 mn03@montlucon-natation.fr Site: www.montlucon-natation.fr

SECRETARIAT: Du Lundi au Vendredi (9h00/12h00 – 14h00/17h00)

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025 (Mineur) A RETOURNER COMPLET - UNIQUEMENT AU SECRETARIAT DU CLUB

(aucun retour au bassin, boîte aux lettres, voie postale ou électronique)

- 1. DOSSIER D'INSCRIPTION (feuillets 1 à 8)
- 2. CERTIFICAT MEDICAL
 - → Pour les majeurs : Si 1ère licence Compétition, si reprise après arrêt, si réponse positive au QS Sport
 - → Pour les mineurs : Si réponse positive au questionnaire de santé (QS Sport)
- 3. PHOTO D'IDENTITE (à coller sur le feuillet 1)
- 4. REGLEMENT COMPLET DE L'ADHESION

1, 2, ou 3 chèques / Espèces / ANCV-Coupons Sports (acceptés jusqu'en Décembre) Pour tout règlement en attente (participation-employeur ou commande d'ANCV) : Chèque de caution (montant total de l'adhésion, non encaissé)

AIDES AUXQUELLES VOUS POUVEZ ETRE ELIGIBLE →









ATTENTION

PIECES

OBLIGATOIRES

A FOURNIR

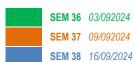
- Tout nageur non licencié ne pourra se rendre au bord du bassin
- Tout dossier incomplet sera rejeté et l'inscription ne pourra être validée
- Aucun remboursement ne sera effectué au-delà des 2 semaines d'essai

	Groupes de Natation	Tarifs Adhésion
	Section Sportive – Classe Horaire Aménagé (transport compris)	225 €
	Espoirs 1	195 €
TARIFS	Ecole de Natation Française 2/3 - Avenirs – Espoirs 2 - Département Natation Forme Jeunes - Natation Forme Adultes - Maîtres	180 €
Le tarif comprend: • le prix de la licence	Ecole de Natation Française 1	140 €
(reversé à la FFN)	Tarifs Spéciaux	
l'adhésion au Club	Etudiant – Chômeur (sur présentation d'un justificatif)	140 €
	Personnel Centre Aqualudique	65 €
	Membre du Bureau - Encadrant bénévole - Officiel (nageur)	55 €
	Membre du Bureau - Encadrant bénévole - Officiel (non nageur)	•

Réduction de 10€ : Accordée à partir d'une seconde adhésion pour les membres d'une même famille. Cette réduction ne s'applique pas aux membres du Bureau, Encadrants bénévoles et Officiels (nageurs).

GROUPE DE NATATION	JOURS - HORAIRE	S ENTRAINEMENTS
□ENF1 □ENF2 □ENF3	LUNDI	☐ JEUDI
□ AVENIRS □ DEPARTEMENT		
☐ESPOIRS 2 ☐ ESPOIRS 1	☐ MARDI	☐ VENDREDI
☐ SECTION SPORTIVE		
□ NATATION FORME JEUNES	☐ MERCREDI	SAMEDI
□N.F. ADULTES - MAITRES		

REPRISE ENTRAINEMENT:



























PLANNING ENTRAINEMENT - SAISON 2024/2025

GROUPES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	GROUPES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
J'APPRENDS A NAGER	-	=	9h30 - 10h30 10h45 - 11h45 17h00 - 18h00	-	-	-	SECTION SPORT. 6ème	-	16h00 - 17h30	Séance Club*	16h00 - 17h30	16h00 - 17h30	
ENF1	-	17h30 - 18h15	16h00 - 16h45	17h30 - 18h15	17h30 - 18h15	9h00 – 9h45	SECTION SPORT. 5ème	16h00 - 17h30	16h00 - 17h30	Séance Club*	16h00 - 17h30	16h00 - 17h30	10h00 - 11h30
A ENF2	17h30 - 18h30	=	16h00 - 17h00	4	-	-	SECTION SPORT. 4ème	16h00 - 17h30	16h00 - 17h30	Séance Club*	16h00 - 17h30	16h00 - 17h30	Séance Club*
ENF2 B	-	17h30 - 18h30	-	-	-	9h00 - 10h00	SECTION SPORT. 3ème	16h00 - 17h30	16h00 - 17h30	Séance Club*	16h00 - 17h30	16h00 - 17h30	
ENF3 AVENIRS	17h30 - 19h00	-	14h00 - 15h30	-	17h30 - 18h30	-	* Se référer aux créneaux horaires d'entraînement du groupe d'appartenance. Les nageurs(ses) de la Section Sportive ont une double appartenance : SECTION SPORTIVE sur le temps scolaire + GROUPE DE NATATION CLUB sur le temps périscolaire.						
DEPARTEMENT	-	18h30 - 20h00	17h00 - 18h30	18h30 - 20h00	18h30 - 20h00	-	NATATION FORME Jeunes	-	-	18h30 - 19h30	-	-	11h30 - 12h30
ESPOIRS 2	-	18h30 - 20h00	17h00 - 18h30	18h30 - 20h00	18h30 - 20h00	-	NATATION FORME Adultes - Maîtres	19h00 - 20h15	-	19h30 - 20h45	-	12h15 - 13h30	-
ESPOIRS 1	18h30 - 20h00	18h30 - 20h00	14h00 - 16h00	18h30 - 20h00	18h30 - 20h00	10h00 - 11h30	Le planning annulations en fo	des entraînem					

REGLES APPLICABLES EN MATIERE DE CERTIFICAT MEDICAL

SUIS-JE OBLIGE DE PRESENTER UN CERTIFICAT MEDICAL POUR OBTENIR MA LICENCE?

JE SUIS MAJEUR LICENCE NON COMPETITIVE LICENCE NON COMPETITIVE LICENCE COMPETITIVE LICENCE COMPETITIVE NON SI JE REPONDS NON A TOUTES LES QUESTIONS DU QUESTIONNAIRE DE SANTE. POUR UNE 1ère LICENCE COMPETITION. NON OUI POUR UNE REPRISE APRES UN ARRÊT D'AU MOINS UN AN. JE N'AI PAS A FOURNIR DE CERTIFICAT MEDICAL, MÊME EN CAS DE REPONSE POSITIVE AU QUESTIONNAIRE DE SANTE. SI JE REPONDS OUI A 1 OU PLUSIEURS QUESTIONS DU QUESTIONNAIRE DE SANTE. OUI POUR UN RENOUVELLEMENT, SI JE REPONDS OUI A 1 OU PLUSIEURS QUESTIONS DU QUESTIONNAIRE DE SANTE. JE DOIS FOURNIR UN CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE LA NATATION DE MOINS DE 6 MOIS JE DOIS FOURNIR UN CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE LA NATATION DE MOINS D'1 AN.

Règlement Adhésion



ANCV COUPONS SPORT

Acceptés par le Club jusqu'en Décembre

Pour toute commande d'ANCV Coupons Sport LORS DE en attente au moment de l'inscription, un chèque de caution du montant de l'adhésion, non encaissé, vous sera demandé.

PARTICIATION EMPLOYEUR

Attestation de paiement à demander lors de l'inscription et à remettre à l'employeur.

Pour tout paiement direct par l'employeur, un chèque de caution, non encaissé, vous sera demandé et détruit à réception du règlement.



PROCEDURE L'INSCRIPTION



FICHE D'INSCRIPTION

Saison 2024/2025

NOM	Photo Photo non réutilisable
PRENOM	a d'autres fins et sur les réseaux sociaux
NE (E) LE	
NATIONALITE	
ADRESSE	
TELEPHONE (p	ère)
(n	nère)
(fi	ixe)
(N	lageur)
E-MAIL (obligatoire)	
@	
Je soussigné(e), responsable légal de l'enfan	t:
□M. □Mme	
☐ Reconnais avoir pris connaissance d Intérieur du Club, consultables au sec	<u> </u>
l'Association Montluçon-Natation.	



personnes captées dans un lieu public.

AUTORISATIONS

Saison 2024/2025

TRANSPORT

Montluçon-Natation met à disposition des nageurs des moyens de transport propres à l'Association, mais également les véhicules de toute autre personne du Club ou de parents éventuels qui accompagneront ces déplacements.

☐ J'autorise mon enfant à utiliser les moyens de transport du club
☐ J'utilise mon véhicule personnel
DIFFUSION D'IMAGES Lors des activités du Club, Montluçon-Natation est amené : → à prendre mon enfant en photo ou en vidéo → à afficher ces photos dans les locaux ou lieux occupés par le club → à publier ces documents dans des supports internes au club (programme, journal, etc) → à associer l'image de mon enfant aux actions de communication (affiche, presse, site Internet, etc)
□ J'accepte □ Je refuse
Que toutes les photos, prises de vue et reportages réalisés dans le cadre de ma participation, et plus généralement des membres de ma famille qui seraient amenés à assister aux manifestations ou activités du club, soient publiés et diffusés par tous moyens de reproduction existants, sans avoir le droit à une compensation quelconque. Dans le cas où je refuse que mon

INFORMATIQUE ET LIBERTE

image apparaisse, je m'engage à me soustraire à toutes les prises de vue réalisées. Je suis informé(e) que le consentement n'est pas nécessaire pour les photographies de groupes de

La loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et rectification pour les données vous concernant auprès du Secrétariat de Montluçon-Natation.

Fait à MONTLUCON, le :	
	Signature du responsable légal



AUTORISATION MEDICALE

Saison 2024/2025

En cas d'urgence, les médecins, obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux *(examens, anesthésies)*, demandent une autorisation écrite du responsable légal de l'enfant.

Je souss	signé(e),	
□ M.	□ Mme	
Respon	sable légal de l'enfant	
Date de	Naissance : /	/
Adresse	2 :	
	:	
interven		as d'urgence, à pratiquer toute u d'anesthésie que nécessiterait
Je souha	nite que mon enfant soit dirigé(e):
□ Vers	l'hôpital public □ Vers la	clinique privée
	s / antécédents connus / médic	aments déconseillés :
□ Oui	□Non	
Si oui, le	esquels :	
Fait à MON	NTLUCON, le :	Signature du responsable légal, précédée de la mention « Lu et approuvé »
	-Femillet 3)	/2_

BENEVOLAT





Chaque saison Montluçon-Natation organise des rencontres sportives, récréatives ou festives. La mobilisation de volontaires pour l'organisation de ces manifestations est vitale. C'est pourquoi le club lance chaque année un appel pour renforcer les effectifs. Les interventions peuvent être ponctuelles ou régulières, selon les disponibilités de chacun. Le bénévolat est l'âme du monde associatif et reste garant de sa pérennité. Il doit rester un plaisir... à partager.

Vous pouvez vous investir dans la vie sportive du club :

- 1. en participant à l'organisation des manifestations sportives récréatives ou festives
- 2. en intégrant le Bureau du Club
- **3.** en devenant Officiel (chronométreur à partir de 16 ans)
- 4. en accompagnant lors des déplacements (compétition, stage, etc...)
- 5. en devenant Mécène ou Partenaire du club

Je souhaite participer à	à la vie du Club :	us (ahligataira)
1 2 3 2	4 🗆 5 🗆	<u>us</u> (oongaton c)
FENATATION Form	ulaire spécifique de contrôle «d'honorabilité»	2024/2025
Licencié		
Nom de naissance :	Prénom de naissance :	
Nom d'usage :	Prénom d'usage :	
☐ Vous êtes né(e) en France		
Département de naissance :	Commune de naissance :	
Vous êtes né(e) à l'étranger		Arrondissement (si besoin)
Pays de naissance :	Commune de naissance :	
Nom de la mère * :	Prénom de la mère* :	
Nom du père* :	Prénom du père* :	
* données facultatives, elles vous seront potentiellement pas identique à celle qui figure au Répertoire National de FIJAIS.	demandées en cas de retour AIA (Aucune Identité Applicable), c'est-à-dire si l'identité transmise n'est l'Identité des Personnes Physiques (RNIPP) et qu'il n'est pas possible d'opèrer un croisement avec le	SIGNATURE
Fait à MONTLUCON		
Le		
	(le représentant légal _l	oour les majeurs protégés)



ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3) DU CODE DU SPORT

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon Ton âge : ans		
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré (e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport	?	
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
DEPUIS UN CERTAIN TEMPS (PLUS DE 2 SEMAINES)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		



PARTENAIRE PRINCIPAL





SUIVEZ NOUS SUR







ffnatation.fr



ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3) DU CODE DU SPORT

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
QUESTIONS À FAIRE REMPLIR PAR TES PARENTS		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		
Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.	voit av	ec



PARTENAIRE PRINCIPAL



PARTENAIRE OFFICIEL



SUIVEZ NOUS SUR



exerçant l'autorité parentale



ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A TOUTES LES QUESTIONS DU QS SPORT MINEURS

(à remplir par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur)

Je soussigné(e) :exerçant l'autorité parentale sur
N° de licence : EN COURS
Nom du Club : MONTLUCON NATATION
Demeurant :
[Adresse complète]
Atteste sur l'honneur :
 Que toutes les questions du QS Sport Mineurs, dont le contenu est précisé à l'Annexe II-23 (A.231-3) du code du sport donnent lieu à une réponse négative.
Fait nous comis et valeis en avec de ducit
Fait pour servir et valoir ce que de droit.
Fait à MONTLUCON [Ville] le
Signature de la personne



Formulaire Licence FFN - Mineurs

2024/2025

Type : Nouvelle licence Renouvelle J'ai déjà un IUF (Identifiant U		rt - Nom du club :	
	S PERSONNELLES		
Nom:	Prénom :		
Nationalité : Sex	xe (H/F) :	Date de naissance : _	_
Adresse:			
Code postal : Ville :			* *
E-mail personnel :	@.	Tél (01) : Tél (02) :	
En application des art.39 et suivants de la loi « informatique et libertés » des données vous concernant conservées par informatique. Si vous soi vous adresser au service « Licences » de la Fédération Française de Je souhaite recevoir les e-maillings d'information dela FFN, Ligue, Com	uhaitez exercer ce droit et de Natation, 104 rue Martre ,	obtenir la communication des informations vous concernant, veuil , CS 70052 - 92583 CLICHY CEDEX	llez
1	TYPE DE LICENCE		
Le titulaire d'une licence « compétition » ou « natation pour tous » susci sportif, de juge, d'arbitre, d'exploitant d'établissement d'activités physique relative au formulaire d'honorabilité dans l'encart « Encadrement » ci-de	ues et sportives ou de béné		
NATATION POUR TOUS COMPETITION		ENCADREMENT	
Natation	of serior des transitoris d'et sportives oussuis susce code du sport. A ce fitre, les éléments c qu'un contrôle automatis J'ai compris, j'accepte situé en page 3 Natation Natation artistic	que Secrétaire Général	
Le soussigné atteste sur l'honneur avoir répondu, conjointement avec le précisé à l'Annexe II-23 (art A231-3) du code du sport (cocher la case) Lorsqu'une réponse au QS Sport - Mineurs est un OUI , un certificat mét En application de l'article R.232-52 du code du sport, (cocher l'une ou l'autre des deux ca Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (pris ou le majeur protégé (nom et prénom) Reconnais être informé que l'absence d'autorisation parentale est sanctions disciplinaires à son égard.	e mineur concerné, NON à i dical de non contre-indicationses) se de sang, prélèvement de	toutes les questions du QS Sport - Mineurs dont le contenu est ion à la pratique du sport de moins de six mois est exigé. e phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur	
	ASSURANCE		
remboursé en cas de refus : 0,16 € TTC et 0,05 € TTC pour les b Garantie complémentaire	ent des garanties complém » et «Assistance Rapatrien ent » et «Assistance Rapatri pébés nageurs. Dans ce cas	nentaires à l'assurance de base « Individuelle Accident » auprès de ment» comprise dans la licence FFN. riement» et donc à toute couverture en cas d'accident corporel (Co	oût
Fait à MONTLUCON			
1 ° exemplaire au club 2 ^{ème} exemplaire au licencié		(Personne investie de l'autorité parentale	<u> </u>





ASSURANCE Saison 2023 - 2024 (document non contractuel)

Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-après. Il n'est par conséquent pas contractuel. Des notices d'information sont téléchargeables sur le site Internet de la FFN www.ffnatation.fr

ASSURES: • Les licenciés de la FFN résidant en France Métropolitaine, en Corse, dans les DOM, COM, POM, ROM ou dans les Principautés d'Andorre ou de Monaco • Les licenciés de la FFN résidant hors de France, DOM, COM, POM, ROM, Andorre et Monaco ne sont assurés que si les activités sont pratiquées dans les pays visés ci-dessus et/ou sous l'autorité de la FFN ou de ses organismes affiliés.

ACTIVITES GARANTIES: (sous réserve qu'elles soient organisées par la Fédération, ses Comités Régionaux ou Départementaux, ses clubs ou associations affiliés):

La pratique de la natation, du water-polo, de la natation synchronisée, du plongeon, de la natation en eau libre, de la natation estivale, des activités d'éveil, de la découverte aquatique, de la longue distance et leur enseignement ainsi que de tous les sports annexes et connexes comprenant notamment la participation : • à des compétitions (officielles ou amicales) et leurs essais ou entraînements préparatoires • aux séances d'entraînement • aux activités de formation de la Fédération (INFAN) et des Comités REFAN) • aux 24 heures de natation et toutes épreuves organisées dans le cadre du Téléthon ou autres actions à but humanitair • aux passages de brevets • à la remise des coupes, prix afférents aux compétitions • à des actions de promotion et/ou propagande, notamment démonstrations, exhibitions, défilés, soirées de gala • à des stages d'initiation ou de perfectionnement notamment dans le cadre des structures affiliées ou labellisées Ecole de Natation Française (ENF), « Nagez Grandeur Nature », « Savoir Nager », « Forme, Bien être et Santé » et autres initiations.

TERRITORIALITE Dommages survenus en France et Principautés d'Andorre et de Monaco. Extension au monde entier au cours d'un déplacement ou d'un séjour temporaire ne dépassant pas 90 jours, dès lors que le déplacement ou le séjour est organisé par la Fédération ou ses organismes affiliés et dès lors que le pays d'accueil n'est pas en état de guerre ou d'instabilité politique notoire. • Sinistres survenus aux Etats-Unis d'Amérique ou au Canada : sont exclus de la garantie : les dommages interets punitifs ou exemplaires (punitive damages ou exemplary damages), les dommages de pollution, les dommages immateriels non consecutifs.

1 / RESPONSABILITE CIVILE : extrait du contrat n° 56852544 Contrat souscrit par la MDS pour le compte de la FF Natation auprès d'ALLIANZ I.A.R.D. (1 Cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense cedex - SA au capital de 991.967.200 € - 542.110.291 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des assurances) IIII Contrat présenté par MDS CONSEIL - 43 rue Scheffer - 75116 PARIS (SASU de courtage et de Conseil au Capital de 330.144€ - SIRET 434.560.199.00011- APE 6822Z - N° immatriculation ORIAS : 07.001.479 (www.orias.fr) - Garantie financière et assurance de responsabilité professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances

Dommages corporels: Les conséquences pécuniaires d'atteintes physiques ou morales à la personne humaine. Dommages matériels: Les conséquences pécuniaires de la détérioration, destruction ou perte d'une chose ou d'une substance, ainsi que toute atteinte physique à un animal. Dommages immatériels: Tous dommages autres que corporels ou matériels lorsqu'ils résultent de la privation de jouissance d'un droit, de l'interruption d'un service rendu par une personne ou un bien meuble ou immeuble, de la perte d'un bénéfice. Sinistre: Tout dommage ou ensemble de dommages causés à des tiers, engageant la responsabilité de l'assuré, résultant d'un fait dommageable et ayant donné lieu à une ou plusieurs réclamations. Le fait dommageable est celui qui constitue la cause génératrice du dommage. Un ensemble de faits dommageable sayant la même cause technique est assimilé à un dommage unique. Tiers: Toute personne autre que l'assuré responsable du dommage. - Les différents personnes autre que l'assuré responsable du dommage. - Les différents personnes autre que l'assuré responsable du dommage. - Les différents personnes autre que l'assuré responsable du dommage. différents assurés sont tous tiers entre eux sauf pour les dommages immatériels non consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis.

L'assureur, dans le respect des dispositions du Code des Assurances, garantit les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile quelle qu'en soit la nature qu'ils peuvent encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties

GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE	MONTANTS	FRANCHISES
Tous dommages confondus Sans pouvoir dépasser pour les dommages ci-après :	30 000 000 € par sinistre	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs Dommages immatériels non consécutifs	15 000 000 € par sinistre 1 500 000 € par an	Néant Néant
DEFENSE PENALE / RECOURS	100 000 € par an	Seuil d'intervention en recours : 200 €

Sont notamment exclus des garanties : • Dommages causés par une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré. • Amendes quelle qu'en soit la nature. • Dommages y compris le vol, causés aux biens dont l'assuré responsable du sinistre est propriétaire, locataire, dépositaire ou gardien. • Dommages résultant de la pratique des sports ou des activités suivantes : sports aériens, sports comportant l'usage de véhicules terrestres à moteur, utilisation d'embarcation d'une longueur supérieure à 5 mètres 50, ou équipée d'un moteur de plus de 10 CV ou pouvant transporter plus de 10 personnes, saut à l'élastique, alpinisme et escalade, canyoning, spéléologie. Dommages causés à l'occasion d'activités ayant fait l'objet de la souscription d'un contrat d'assurance en vertu d'obligation légale, par exemple les manifestations sur la voie publique, l'utilisation de véhicules terrestres à moteur et leur remorque, les actes de chasse ou de destruction d'animaux malfaisants ou nuisibles. • Conséquences pécuniaires des dommages résultant d'atteintes à l'environnement non accidentelles.

2/ INDIVIDUELLE ACCIDENT: extrait de l'Accord collectif n° 2141 souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS) (2/4 rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16 - Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et de de la Mutualité - Mutuelle immatriculée au Répertoire Sirène sous le n° 422 801 910 - APE 6512Z)

Accident : Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré ou du bénéficiaire provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure. La mort subite est assimilée à un accident. Invalidité permanente totale ou partielle: Privation de tout ou partie de ses capacités physiques ou intellectuelles. Pour l'appréciation de cette invalidité, c'est le barème du concours médical (barème indicatif pour apprécier les déficits fonctionnels séquellaires utilisé en droit commun) qui sera utilisé et il ne sera tenu compte que de l'invalidité fonctionnelle et en aucun cas de l'invalidité professionnelle, ni des préjudices annexes (pretium doloris, préjudice d'agrément, préjudice esthétique, etc.....).

Enfants à charge: Les enfants de l'assuré ou de son conjoint lorsqu'ils sont mineurs ou majeurs de moins de 18 ans s'ils sont rattachés au foyer fiscal de l'assuré ou, quel que soit leur âge, s'ils sont titulaires d'un titre leur reconnaissant un taux d'invalidité au moins égal à 80%.

<u>GARANTIES</u>	LICENCIES	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU	Franchise
FRAIS DE SOINS DE SANTE	200 % de la base de remboursement SS	250 % de la base de remboursement SS	6 de la base de remboursement SS 300 % de la base de remboursement SS	
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	Frais réels			N14
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	4	rrais reeis	a	Néant

L'assuré bénéficie d'un « CAPITAL SANTE » disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur

L'assuré pourra disposer de ce capital pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous

L assure pourre a disposer de ce capital pour le remboursement, après intervention de ses regimes de prevoyance obligatoire et complementaire, et sur justificatirs, de toutes les depenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge :

② Dépassements d'honoraires médicalement et directement liées à l'accident pois en charge :

② Dépassements d'honoraires médicalement et directement liées à l'accident pour sen charge :

② Dépassements d'honoraires médicalement porter sen lunettes ou ses lentilles pendant les activités sportives (s'il s'agit d'un accident de sport, sur production d'un certificat médical précisant que l'assuré doit nécessairement porter ses lunettes ou ses lentilles pendant les activités sportives)

② Frais de production d'un certificat médicalement prescrits médicalement, d'un certificat précisant que l'assuré doit nécessairement porter ses lunettes ou ses lentilles pendant les activités sportives)

② Frais de production d'un certification pour chambre particulère (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc... ne sont pas pris en compte) et / ou le coût d'un parent accompagnant si le blessé a moins de 12 ans ② Frais de transport pour se rendre aux soins prescrits médicalement, dans la limite de 0,25 € par km ② Frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles, dans la limite de 0,25 € par km ② Frais de séjour médicalement prescrits en centre de rééducation traumatologique sportive, de thalassothérapie, de convalescence ou maison de repos ③ Frais de remise à niveau scolaire ou universitaire ③ En déchépation (ils devent être prescrite et prescrite e Frais d'ostéopathie (ils devront être prescrits et pratiqués par un médecin praticien).

	<u>GARANTIES</u>	LICENCIES	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU	Franchise
DECES	MOINS DE 16 ANS 16 ANS ET PLUS	8 000 € 31 000 €	8 000 € 46 000 €	8 000 € 60 000 €	Néant Néant
		Majoration de 15% par enfant à charge de moins de 18 ans dans la limite de 50% du capital garanti Capital limité à 16 000 € en cas d'accident survenant pendant le trajet ou lors d'activités extra-sportives			
INVALIDITE	61 000 €	90 000 €	130 000 €	Néant	
Capital reduc	tible en fonction du taux	Capital limité à 23 000 € en cas d'accident survenant pendant le trajet ou lors d'activités extra-sportives			
FRAIS DE PR	EMIER TRANSPORT	Frais réels			Néant
INTERRUPTION	ON DE STAGE ENF	50% d'une inscription à un nouveau stage ENF			Néant

Exclusions : • Accidents qui sont le fait volontaire de l'assuré ou du bénéficiaire en cas de décès • Suicides volontaires et conscients ou tentatives de suicide • Accidents occasionnés par querre civile ou étrangère, insurrection, émeute, complot, mouvement populaire auxqueis l'adhérent a pris une part active * Accidents résultant de la participation de l'adhérent à des rixes, sauf en cas de légitime Sultes d'accidents, d'infirmité ou de maladies dont la survenance est antérieure à la date d'adhésion de l'assuré * Accidents résultant de l'usage d'alcool, de drogues ou de stupéfiants par l'assuré résultant des effets directs ou indirects d'explosion, d'irradiation, de dégagement de chaleur provenant de la transmutation de noyaux d'atome ou de la radioactivité.

3 / ASSISTANCE RAPATRIEMENT: (Accord collectif nº 2141 - garanties souscrites par la Mutuelle des Sportifs auprès de Mutualde Assistance - Entreprise régle par le Code des assurances)

Principales prestations: * Rapatriement ou transport sanitaire. * Visite d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours à l'étranger. * Prise en charge des frais médicaux, en complément des versements effectués par les organismes de protection sociale, à concurrence de 5 335,72 € (150 000 € pour les dirigeants et les athlètes de haut niveau), déduction faite d'une franchise de 15,24 Euros par dossier. • Rapatriement, transport du corps en cas de décès et prise en charge des frais de cercueil à hauteur de 457,35 €. L'assistance n'intervient qu'après appel au 01 45 16 65 70.

4/ RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS DE SINISTRE :

MUTUELLE DES SPORTIFS - Département Prestations - 2/4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16 / Tél. 01.53.04.86.20 - Fax. 01.53.04.86.87 - Mail: prestations@grpmds.com ASSISTANCE RAPATRIEMENT: composer le 01 45 16 65 70. Attention: aucune prestation d'assistance ne pourra être prise en charge sans l'accord préalable de MUTUAIDE

OPTIONS COMPLEMENTAIRES SPORTMUT FF NATATION:

Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFN a souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs un contrat de prévoyance « SPORTMUT FF NATATION » qui permet de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières). Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et téléchargeable sur le site Internet de la FFN et le renvoyer à la MUTUELLE DES SPORTIFS (2/4 rue Louis David - 75782 Paris cedex 16) en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie. (limite d'âge = 70 ans)

Exemples d'options —	Décès	Invalidité	Indemnités Journalières	Cotisation annuelle	Observations
pouvant être	-	30 500 €	-	6,30 € TTC	Option réservée aux mineurs de moins de 12 ans
souscrites	30 500 €	61 000 €	16 € / Jour (*)	38,00 € TTC	(*) (franchise 30 jours ; 4 jours si hospitalisation)
	76 250 €	152 500 €	38 € / Jour (*)	89,80 € TTC	(*) (tranchise 50 jours ; 4 jours striospitalisation)